



LANCEMENT DU FONDS INTERNE COLLECTIF FIC ALTAROC 2022

Chers Partenaires,

Cardif Lux Vie a le plaisir de vous annoncer la commercialisation de son nouveau Fonds Interne Collectif FIC Altaroc 2022 dans le cadre de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Dans un contexte de marchés volatils où les clients recherchent à investir dans l'économie réelle et à donner du sens à leurs actions, cette offre innovante en Private Equity leur permet de diversifier leur portefeuille en Unités de Compte.

Ce FIC est géré par Amboise Partners, une des plus anciennes sociétés de Private Equity européennes. Les investissements sous-jacents sont exclusivement réalisés dans le FPCI Altaroc Global 2022, lui-même engagé à 80% dans 6 fonds de Private Equity sélectionnés parmi les meilleurs au plan mondial, et à 20% dans une poche de co-investissements directs aux côtés de ces mêmes 6 fonds pour renforcer la performance du millésime.

La très grande qualité des fonds d'exception retenus par l'équipe Altaroc (dont Maurice Tchenio et Frédéric Stolar, deux anciens patrons de fonds qui cumulent près de 80 ans d'expérience dans la gestion de fonds de Private Equity internationaux) permet d'offrir à notre clientèle une exposition habituellement réservée à des investisseurs institutionnels.

Le FIC est quant à lui également constitué d'une poche d'actifs liquides (minimum 2%), permettant de traiter en toute sérénité le prélèvement des frais.

Ce FIC s'adresse à une **clientèle avertie qui a la capacité financière et la volonté de supporter les risques (y compris la potentielle perte totale de leurs engagements).**

Cette offre est réservée à une clientèle de type D, c'est-à-dire qui investit minimum 1.000.000€ dans son contrat et qui déclare une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 2.500.000€, avec un profil de type dynamique voir agressif (profil 5). L'investissement recommandé dans le FIC est de maximum 30% et l'ensemble des actifs illiquides du contrat ne pourra en aucun cas dépasser 60%. La partie de la prime non investie dans le FIC pourra être diversifiée sur plusieurs types de supports, comme le FID, les Fonds Externes, le Fonds Général ou le FAS. En complément, nous vous informons que le FPCI Altaroc Global 2022 est également accessible au sein des Fonds Internes Dédiés (FID) ou des Fonds d'Assurance Spécialisés (FAS) de la Compagnie.

En savoir plus sur la société de gestion Amboise Partners et le FPCI Altaroc Global 2022 : www.altaroc.pe.

Pour toute question complémentaire ou pour recevoir la présentation et les Dispositions Spécifiques du FIC, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <https://cardifluxvie.com/mentions-legales>.